

COMMUNE D'YÈVRES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL : séance du 10 décembre 2019

Le 10 décembre 2019, à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Yèvres se sont réunis dans la salle de la Mairie.

Le procès-verbal de la précédente séance, en date du 7 novembre 2019, est approuvé à l'unanimité.

Convention pour le transfert des agents de la Communauté de communes du Grand Châteaudun à la Commune d'Yèvres.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'instaurer une convention portant répartition du personnel suite au retour de la compétence scolaire à la Commune d'Yèvres au 1^e janvier 2020.

Considérant que la Communauté de communes du Grand Châteaudun a décidé de restituer aux Communes membres la compétence scolaire à compter du 1^{er} janvier 2020 et que la compétence employait des fonctionnaires transférées par les Communes ou recrutés par l'EPCI et qui remplissent en totalité leurs fonctions dans un service concerné par la compétence restituée.

Monsieur le Maire présente et donne lecture de la convention créée par la Communauté de communes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Mise en place du RIFSEEP

Le Maire rappelle au Conseil municipal que l'assemblée délibérante fixe le régime indemnitaire de ses agents dans la limite de celui dont bénéficient les différents services d'Etat.

Les primes et indemnités sont attribuées sur la base d'une décision de l'organe délibérant. Elles se distinguent, en cela, des éléments obligatoires de rémunération qui sont le traitement indiciaire et éventuellement le supplément familial servis aux agents territoriaux.

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'instaurer le RIFSEEP et d'en déterminer les critères et modalités d'attribution au sein de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'instituer les critères et les modalités d'attribution du RIFSEEP, d'inscrire les crédits nécessaires, et d'autoriser Monsieur le Maire à fixer un montant individuel de chaque prime ou indemnité aux agents bénéficiaires dans les conditions et limites énoncées ci-dessus par le biais d'un arrêté individuel.

Mandatement des dépenses d'investissement 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à mandater, le cas échéant, des dépenses d'investissement, sur l'exercice 2020, à hauteur de 25% des dépenses d'investissement de l'exercice 2019, par chapitre, dans l'attente du vote du budget primitif 2020.

Appel à candidature pour « chantier formation ».

La Région Centre–Val de Loire a décidé d'expérimenter le déploiement de « chantiers formation ». Ces actions ont pour objectif d'inciter les femmes et les hommes à reprendre une activité, à découvrir un métier. Elles conduisent à une production collective d'intérêt général, valorisante, porteuse de sens. Les coûts de la formation sont pris en charge par la Région, et les stagiaires sont rémunérés par Pôle Emploi ou la Région. A l'issue de l'action, ils peuvent poursuivre leur parcours de formation ou retrouver le chemin de l'emploi.

L'appel à initiatives invite donc les Communes à formuler des propositions d'ici au 20 décembre 2019. L'ensemble des collectivités territoriales, établissements de coopération intercommunale et associations à but non lucratif du territoire régional y sont éligibles. Les initiatives sélectionnées donneront lieu au lancement par la Région d'un marché public de formation, et à la signature d'une convention de partenariat entre le maître d'ouvrage, l'organisme de formation et la Région.

Cette expérimentation est mise en place au titre du PACTE Régional d'Investissement dans les Compétences 2019-2022, signé le 22 janvier dernier et cofinancé par l'État.

Monsieur le Maire propose de candidater pour un chantier formation sur Yèvres avec comme projet : installations de rosiers dans le bourg et dans les lieux-dits, embellissement des puits et calcaires et installation de certaines œuvres.

Monsieur le Maire précise que les personnes en formation auront une salle à leur disposition pour se restaurer et se former et que la Commune a les ressources pour qu'un « chantier formation » puisse être installé sur la Commune d'Yèvres.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à créer le dossier de candidature pour un « chantier formation » et à signer les documents nécessaires.

Délibération de principe concernant l'achat des parcelles AB n° 103 et AB n°113

Monsieur le Maire propose l'achat des parcelles AB 103 et AB 113 pour un montant de 200 000,00 €uros si et seulement si les acquéreurs du fonds de commerce situé sur la parcelle AB n°113 s'engagent à ce que l'officine pharmaceutique reste en place à Yèvres, 59, rue Emile Delavallée.

L'achat deviendra effectif uniquement lorsque les nouveaux acquéreurs seront propriétaires de l'officine pharmaceutique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter l'achat des parcelles AB 103 et AB 113 pour un montant de 200 000,00 €uros si et seulement si les acquéreurs du fonds de commerce situé sur la parcelle AB n°113 s'engagent à ce que l'officine pharmaceutique reste en place à Yèvres, 59, rue Emile Delavallée ; sachant que l'achat sera effectif uniquement lorsque les nouveaux acquéreurs seront propriétaires de l'officine pharmaceutique.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :

- Des travaux ont été réalisés sur le château d'eau Rue Emile Delavallée, entraînant possiblement un risque de problème de réception sur le réseau TNT. Si tel est le cas, les administrés doivent appeler un numéro spécial pour mettre à jour leur télévision. Aussi, en cas de souci constaté, ils peuvent appeler la Mairie qui s'occupera d'aider à la résolution du problème.
- Que les travaux pour l'installation de la fibre optique débuteront en juin 2021 et que la commercialisation commencera en septembre 2021, pour notre Commune.

- Que le débit internet par la boucle locale radio va être amélioré suite à des travaux financés par le Conseil Départemental. Les personnes intéressées peuvent se manifester à la Mairie qui les renseignera sur les démarches à effectuer.
- Que l'assemblée générale locale de l'ADMR a eu lieu. Il faut retenir qu'en 2018, 1 743 heures d'aide ont effectuées, 20 téléassistance ont été déclenchées et traitées et 1 742 repas ont été livrés.
- Que la SNCF est venue procéder à l'inspection des passages à niveaux n°48,49,50 et 51 durant la semaine la semaine 49. Monsieur le Maire rappelle que 5 ans auparavant la SNCF voulait fermer certains passages à niveaux mais qu'aujourd'hui, ce n'est plus le cas ; et il y aurait même la possibilité d'en automatiser certains. Monsieur BOISSEAU souligne que tous les ans la SNCF envoie un courrier pour changer des panneaux de signalisation, mais qu'il n'est pas nécessaire de le faire systématiquement selon l'agent SNCF venu de Tours. Monsieur le Maire ajoute enfin que le PN n°48 va être restauré (revêtement, enrobé, marquage sol et panneau changé) par la SNCF, à priori en 2020.
- Qu'une réunion publique aura lieu à la salle récréative le 13 décembre 2019 pour aborder le sujet de l'accueil périscolaire (notamment le changement de tarif au 1^{er} janvier 2020), et les conséquences de la reprise de compétence par la Commune à cette même date.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission scolaire se réunira après le 16 janvier (date du rendez-vous avec la SAEDEL) pour discuter des travaux de la future école et faire le planning des demandes de subvention, des marchés publics et des travaux :

- 31 janvier : date limite pour demander les subventions DETR et DSIL
- Février 2020 : lancement de la procédure adaptée avec la SAEDEL
- Printemps – Été 2020 : lancement des appels d'offres
- Janvier 2021 à Août 2022 : Travaux de la future école

Monsieur le Maire rappelle que la Commune recevra chaque année, au titre de l'attribution de compensation, 31 500 € de recette d'investissement, qui devrait couvrir une grande partie de l'emprunt nécessaire pour effectuer les travaux prévus.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'actuelle école maternelle deviendra une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM), ce qui va être bénéfique à la Commune puisque dans les 3 prochaines années, 5 assistantes maternelles devraient partir à la retraite.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le 20 décembre 2019 aura lieu une réunion des agents comme tous les ans de 18h00 à 19h30, notamment pour informer les agents sur l'installation du RIFSEEP le 1^{er} janvier 2020.

Madame LAVIE informe le Conseil Municipal qu'il fait toujours froid dans la Salle Récréative. Monsieur le Maire répond qu'il y a un problème de réglage de thermostat et que c'est en cours de réparation.

Monsieur MANCEAU informe le Conseil Municipal qu'il y a souvent une grosse flaque d'eau sur la route aux Champs blancs qui a du mal à s'évacuer.

Monsieur BOISSEAU répond que les agents techniques vont curer les fossés adjacents en 2020 pour limiter les débordements ; et qu'au-delà de ce problème ponctuel, il faudra engager une réflexion plus globale sur les entrées de champs, dans les mois à venir.

Monsieur LE GOURRIEREC informe le Conseil Municipal qu'il y a également beaucoup de flaques d'eau au Ménard et indique que les travaux d'assainissement chez un particulier à Issay semblent prendre beaucoup de temps et rendent la route très sale. Monsieur le Maire répond que les conditions climatiques actuelles ont effectivement rendu difficile le déroulement du chantier, tant dans la durée que dans la mise en œuvre.

Madame LORIOT informe le Conseil Municipal qu'il a été récolté 978 € au profit du Téléthon cette année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.